

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Sylvain Côté
M. Gaby Côté

Mme Christiane Paquet
M. Jonathan Henri
Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR MARDI 11 AVRIL 2023

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 13 mars 2023
 - 5.2. Séance extraordinaire du 27 mars 2023
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 2022-104 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Politique de la famille / Naissance de bébé Marylou Boisvert
 - 11.2. Défi Pissenlits 2023
 - 11.3. Fondation du Collège Rivier / Invitation au souper aux homards
 - 11.4. Zone neutre / politique sur l'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement

- 11.5. Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) / Invitation à devenir membre
- 11.6. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 11.7. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 11.8. Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL) / Reddition de compte
- 11.9. CoHa Design / approbation des travaux et enveloppe budgétaire
- 11.10. Adjudication de la soumission de l'entrepreneur pour les travaux de rénovations des salles de bain au Centre Saint-Martin
- 11.11. Approbation de la soumission de BTU / chauffage Centre Saint-Martin
- 11.12. Approbation de la soumission de la soumission pour le démantèlement de la cheminée au Centre Saint-Martin
- 11.13. EXP / offre de service en ingénierie pour la conception des plans et devis pour le pavage du chemin Bulwer sur une longueur d'environ 600 mètres
- 11.14. EXP / offre de service pour la mise à niveau du système d'approvisionnement en eau potable
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20230401

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20230402

5.1. Séance ordinaire du 13 mars 2023

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230403

5.2. Séance extraordinaire du 27 mars 2023

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5
Lumières au sentier De la Rivière

20230404

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 11 avril 2023.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire indique les différentes rencontres auxquelles il a assisté, soit le comité d'administration pour la régie intermunicipale des déchets et Acti-Bus.

ARRIVÉE DU CONSEILLER SYLVAIN CÔTÉ

**8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
Rapport de l'inspecteur municipal**

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, six voyages de gravier ont été étendus sur le chemin Saint-Isidore et un voyage sur le chemin Sawyerville, la niveleuse sera passée le plus tôt possible, après le verglas seulement 2 petits arbres qui ont été coupés et quelques branches dans les chemins, soumission pour l'appel d'offre pour l'asphalte sur le chemin Bulwer, alarmes de très haut niveau après le manque d'électricité du 5 avril, les solages pour les nouvelles maisons sur la rue Antoine et le chemin Des Sables sont complétés.

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

8.3. **Sécurité publique**

Madame la conseillère Christiane Paquet a assisté à une réunion de la sécurité publique et indique un suivi des dossiers qui sont en cours.

8.4. **Embellissement**

Aucun

8.5. **Famille et Aînés**

Aucun

8.6. **Voirie**

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

La conseillère Patricia Gardner informe les membres du conseil qu'il y aura une soirée cinéma le 21 avril prochain et une vente de garage le 27 mai au Centre Saint-Martin.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Discuté dans le rapport de l'inspecteur

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Le rapport annuel de la bibliothèque 2022 a été déposé à la table du conseil. Le conseiller Jonathan Henri informe les membres du conseil des heures de conte à venir.

20230405

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

9.1 **Adoption du règlement numéro 2022-104 / Déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 2022-104 «Déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 novembre 2022 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 14 novembre 2022;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet d'exercer le droit de préemption de la municipalité de Martinville sur des lots déterminés;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2022-104 « Déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2022-104, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20230406

10.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles au montant de 33 758,21 \$, d'accepter les comptes à payer au montant de 40 535,30 \$ et les dépenses déjà autorisées au montant de 22 915 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230407

10.1.1. Présentation des salaires, frais de déplacements

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de mars 2023 au montant de 9 595,85 \$ et les frais de déplacements au montant de 235,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20230408

11.1. Politique de la famille / Naissance de bébé Marylou Boisvert

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU de remettre la somme de cent dollars (100 \$) à Sandrine Sandra Déziel-Bégin pour la naissance de Marylou Boisvert, en vertu de la politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230409

11.2. Défi Pissenlits 2023

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Martinville participe au défi pissenlit 2023 en retardant la tonte du gazon sur les terrains de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11.3. Fondation du Collège Rivier / Invitation au souper aux homards

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation

20230410

11.4. Zone neutre / politique sur l'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU QUE d'accepter la politique sur l'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement pour la zone neutre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11.5 Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) / Invitation à devenir membre

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette invitation.

20230411

11.6. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021,c.31) (« P.L.49 »);

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds

réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ET QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230412

11.7. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 20230411 la Municipalité a, conformément à l'article 278,1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 278,2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année ou doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier;

ET QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230413

11.8. Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAEERL) / Reddition de compte

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la municipalité une aide financière de 143 885 \$ pour l'année civile 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE que les bénéficiaires d'une telle aide financière ont l'obligation d'effectuer leur reddition de comptes à l'intérieur de leur rapport financier ;

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU que le Conseil atteste de la véracité des frais encourus au 31 décembre 2022 totalisant 159 873 \$ attribuables à des dépenses de fonctionnement admissibles et ayant été réalisées sur des routes de niveaux 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230414

11.9. CoHa Design / approbation des travaux et enveloppe budgétaire

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de CoHa Design pour les travaux designer et l'enveloppe budgétaire au montant de 7 000 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 25 février 2023.

Cette dépense est prévue dans la programmation de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230415

11.10. Adjudication de la soumission de l'entrepreneur pour les travaux de rénovations des salles de bain au Centre Saint-Martin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offre pour les travaux de rénovations des salles de bain au Centre Saint-Martin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes à l'appel d'offre ;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de Construction Martin Morin (9256-7874 Québec inc.) pour les travaux de rénovations des salles de bain au Centre Saint-Martin au montant approximatif de 99 450,50 \$ plus taxes tel qu'indiqué dans la soumission datée du 4 avril 2023.

Cette dépense sera effectuée dans la programmation de la TECQ 2019-2023 ou dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230416

11.11. Approbation de la modification de la soumission de BTU / chauffage Centre Saint-Martin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accepté la soumission de Projet BTU par la résolution numéro 20220512 pour le chauffage au Centre Saint-Martin ;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu des modifications à apporter suite à la modification du projet ;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'accepter la deuxième soumission de Projet BTU au montant de 99 000 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 29 mars 2023.

Cette dépense sera effectuée dans la programmation de la TECQ 2019-2023 ou dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉPART DE LA CONSEILLÈRE CHRISTIANE PAQUET

20230417

11.12. Approbation de la soumission de la soumission pour le démantèlement de la cheminée au Centre Saint-Martin

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de Construction François Lajeunesse au montant de 30 684,00 \$ taxes incluses pour le démantèlement de la cheminée au Centre Saint-Martin, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 10 mars 2023.

Cette dépense sera effectuée dans la programmation de la TECQ 2019-2023 ou dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230418

11.13. EXP / offre de service en ingénierie pour la conception des plans et devis pour le pavage du chemin Bulwer sur une longueur d'environ 600 mètres

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission de EXP au montant de 6 500 \$ plus taxes pour la conception des plans et devis pour le pavage du chemin Bulwer sur une longueur d'environ 600 mètres, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 4 avril 2023.

Cette dépense est prévue dans la programmation de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230419

11.14. EXP / offre de service en ingénierie pour la mise à niveau du système d’approvisionnement en eau potable (ouvrages existants au puits et au bâtiment de service)

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D’accepter l’étape I de la soumission de EXP pour la mise à niveau du système d’approvisionnement en eau potable (ouvrages existants au puits et au bâtiment de service) au coût de 12 500 \$ plus taxes, tel qu’indiqué dans la soumission datée du 11 avril 2023.

Cette dépense sera effectuée dans la programmation de la TECQ 2019-2023 ou dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20230420

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

QUE la séance soit levée à 20 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.”